



News Release

Communiqué

N° 47

Le 6 mars 1992

LE MINISTRE WILSON CRITIQUE LA DÉCISION AMÉRICAINE SUR LE SUBVENTIONNEMENT DU BOIS D'OEUVRE RÉSINEUX CANADIEN

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, l'honorable Michael Wilson, s'est aujourd'hui vivement objecté à la décision préliminaire du département du Commerce (DOC) des États-Unis sur le subventionnement des exportations canadiennes de bois d'oeuvre résineux. Le DOC a constaté, dans sa décision préliminaire, que les programmes canadiens de coupe et les mesures canadiennes de contrôle des exportations de billes constituent une subvention de 14,48 p. 100 à nos exportations de bois d'oeuvre résineux aux États-Unis.

«Cette décision n'a aucun fondement, et elle est injustifiée. Nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis ne bénéficient pas de subventions, et encore moins de subventions passibles de droits compensateurs, a déclaré M. Wilson. Cette affaire a été engagée pour des raisons politiques. Il n'y a tout simplement aucune raison de lancer une enquête visant l'imposition de droits compensateurs ou d'appliquer des droits compensateurs provisoires.»

«Nous avons soutenu vigoureusement que nos pratiques de coupe et nos restrictions sur les exportations de billes ne constituent pas des subventions. Nous continuerons à présenter cet argument au DOC et, s'il le faut, nous soumettrons l'affaire à un groupe spécial binational impartial créé en vertu de l'ALE», a ajouté M. Wilson en précisant que les États-Unis restreignent eux aussi leurs exportations de billes. En s'attaquant aux restrictions que le Canada applique sur les exportations de billes, les États-Unis risquent que leurs partenaires commerciaux examinent de plus près les restrictions sur les exportations de billes américaines ainsi que leur conformité aux règles commerciales internationales.

«Nous sommes préoccupés par la façon brutale dont le département du Commerce mène cette enquête», a déclaré M. Wilson. Le DOC a présenté des exigences excessives aux gouvernements fédéral et provinciaux en demandant que quatre questionnaires volumineux